



Affaire suivie par:

- XXXXXXXXXXXXXXXX, IEN référent EDD du XXXXXXXX

Mél: XXXXXXXXXXXXXXXX@ac-clermont.fr

- G. Alonso, A. Ferrari, A. Lavenue, G. Legenne,
Cheffes de mission académiques « Education au développement durable »
Mél: missionacademique.edd@ac-clermont.fr

- Maryvonne GIRARDIN, formatrice académique EDD pour le 1^{er} degré
Mél: maryvonne.girardin@ac-clermont.fr

NOTICE E3D 2025 - 2026 **Premier Degré**

Quels sont les objectifs de la mise en place d'une démarche E3D ?

Peut être considérée comme « **E3D - École en démarche de développement durable** » toute école engagée dans un projet de développement durable et ouverte sur l'extérieur par des partenariats. La démarche E3D vise à :

- Fédérer les actions existantes en lien avec l'éducation au développement durable ;
- Mettre en synergie les projets éducatifs d'une part, l'organisation et la gestion de l'école d'autre part, en les intégrant à son projet global et à son fonctionnement ;
- Ancrer cette démarche dans l'environnement local de l'école par le développement de partenariats avec les acteurs territoriaux.

Elle a toute légitimité à être un axe essentiel du **projet d'école**.

À qui s'adresse la labellisation E3D ?

À toutes les écoles qui s'engagent ou se sont déjà engagées dans cette démarche et veulent être accompagnées, reconnues et valorisées en tant qu'E3D. Une école peut candidater pour la première fois, pour changer son niveau de label (I, II ou III), ou pour renouveler son label devenu caduc (label antérieur à trois ans, donc 2022-2023).

NB : Une école peut candidater même s'il lui semble ne pas remplir toutes les conditions pour obtenir la labellisation E3D. En effet, celle-ci se décline en plusieurs niveaux successifs qui valorisent des démarches de plus en plus élaborées et généralisées (voir référentiel dans l'annexe du [BO du 24/09/2020](#)).

Comment candidater ?

L'école doit faire acte de candidature en complétant le formulaire en ligne avant le **18 Octobre 2025** :

<https://questionnaires.ac-clermont.fr/index.php/617771?lang=fr>

Quel accompagnement ?

Après réception de la candidature, un conseiller pédagogique, un formateur ou un eRUN (enseignant pour les ressources et usages du numérique) prend contact avec l'école et l'accompagne dans la démarche de labellisation. Par le biais d'échanges téléphoniques ou de rencontres sur site, il prend connaissance du projet et des actions/travaux réalisés, évalue le niveau de la démarche et remplit le référentiel de labellisation avant de le déposer sur l'espace dédié en prévision du jury de labellisation.

Quel calendrier pour la labellisation ?

- septembre 2025 : appel à candidature envoyé à toutes les écoles
- octobre 2025 - février 2026 : prise de contact et échanges avec le référent en charge de votre école pour la labellisation E3D
- mars - avril 2026 : tenue du jury, communication des résultats aux établissements